

DOSSIER DE PRESSE

17 AOÛT 2020

ENQUÊTE SUR LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE 2020

unéf
le syndicat étudiant

ATTACHÉE DE PRESSE :
ELISABETH ABANDA-AYISSI
06 03 55 45 28
PRESSE@UNEF.FR

SOMMAIRE

EDITO

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES p7

II. 3,69% D'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE POUR LES ÉTUDIANT·E·S ET UN RESTE À CHARGE IMPORTANT p8

III. DES CATÉGORIES D'ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ p10

LES FEMMES ET ASSIGNÉS FEMMES, UN COÛT DE LA VIE TOUJOURS PLUS IMPORTANT ET UN ÉCART QUI SE CREUSE ENTRE LES GENRES

LES ÉTUDIANT·E·S DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER : UN COÛT DE LA VIE CONSIDÉRABLEMENT PLUS ÉLEVÉ QU'EN MÉTROPOLE

LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·ÈRE·S : DES DISCRIMINATIONS QUI ENTRAINENT UNE MULTIPLICATION DU COÛT DE LA VIE

IV. UNE CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE QUI IMPACTE FORTEMENT LE PORTE-MONNAIE DES ÉTUDIANT·E·S p16

V. LES PRINCIPALES DÉPENSES p17

1. DES LOYERS EN FORTE HAUSSE DANS LE PRIVÉ !

2. UNE STAGNATION DU COÛT DES TRANSPORTS N'ALLÉGEANT PAS LE PORTE-FEUILLE DES ÉTUDIANT

3. 4 VILLES QUI CUMULENT HAUSSE DES LOYERS ET HAUSSE DES TRANSPORTS

4. LA RESTAURATION

5. LES FRAIS D'INSCRIPTION

VI. UNE PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE STRUCTURELLE QUI APPELLE UNE RÉFORME DU SYSTÈME DES AIDES SOCIALES p26

UN SERVICE PUBLIC DES CROUS EN MANQUE DE BUDGET

UN SYSTÈME D'AIDES SOCIALES À BOUT DE SOUFFLE : LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE TOUCHE LARGEMENT LES BOURSIER-ÈRE-S ET LES NON BOURSIER-E-S

RÉSULTAT DE L'INERTIE DES POUVOIRS PUBLICS : UN COÛT DE LA VIE QUI A EXPLODÉ EN DIX ANS

UNE EXPLOSION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE QUI AMÈNE À LA DÉPENDANCE FAMILIALE ET AU SALARIAT

LES REVENDICATIONS

QU'EST CE QUE L'UNEF ?

NOTRE PARTENAIRE



MD
photographe
matheu-dionisio.fr

UN COÛT DE LA VIE QUI EXPLOSE POUR LES ÉTUDIANT·E·S

Pour la 16ème année consécutive, l'UNEF publie son étude sur l'évolution du coût de la vie pour les étudiant·e·s. Cette année, notre étude est marquée par le contexte particulier lié à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales. Alors que l'inflation du mois de juin est de 0,2%, le coût de la vie pour les étudiant·e·s augmente de 3,69%, soit presque 18,5 fois plus. Les étudiant·e·s paient tout d'abord la hausse constante du coût de la vie ces dernières années et l'absence de politiques publiques de lutte contre la précarité étudiante ; **ainsi, le coût de la vie étudiante explose depuis le début du quinquennat avec une augmentation de 8,71%**. Considéré·e·s bien souvent comme une variable d'ajustement dans les budgets publics, les étudiant·e·s paient encore aujourd'hui la baisse des aides publiques dont ils pouvaient bénéficier, directement à l'image des APL, ou indirectement, notamment l'insuffisance des subventions dans le réseau des oeuvres (CROUS). Avec une hausse du coût de la vie 18,5 fois plus importante pour les étudiant·e·s que pour le reste de la population, la jeunesse en formation subit de plein fouet les effets néfastes de la crise.

A une précarité déjà très forte, s'ajoute les conséquences de la crise sanitaire : en plus du stress habituel de la rentrée, il faut ajouter le stress et le coût financier de l'épidémie. Les

masques vont maintenant être obligatoires dans les établissements d'enseignement supérieur¹ et à la charge des étudiant·e·s créant ainsi de nouvelles dépenses pour les étudiant·e·s. Par ailleurs, du fait d'un coût de la vie élevé, près d'un étudiant·e sur deux est salarié·e en parallèle de ses études. Or, nombre d'entre nous ont vu leur contrat rompu ou non renouvelé du fait de la crise sanitaire et économique. Il en va de même pour les stages. Ces revenus, affectant notre réussite, venaient compenser un système d'aides sociales ne répondant pas à nos besoins et sont donc en diminution.

LE COÛT DU LOGEMENT PLOMBE LE BUDGET DES ÉTUDIANT·E·S

Le loyer représente 69% du budget mensuel des étudiant·e·s et leur inflation constante contribue fortement à faire augmenter le coût de la vie pour les étudiant·e·s. Cette année, le loyer étudiant augmente en moyenne de 2,41%, augmentation en partie freinée par la stagnation des loyers dans les résidences CROUS. Ainsi, dans le parc privé, les loyers augmentent en moyenne de 2,56% au niveau national, 3,26% en Province, 1,37% en Ile-de-France et 2,37% dans les grandes villes. Ce poste de dépense essentiel pour de nombreux·es étudiant·e·s ne pouvant étudier près de chez eux·elles augmente spécifiquement pour les logement de petites surfaces prisés par les étudiant·e·s puisque l'augmentation constatée est bien supérieure à l'indice de référence des loyers.



¹ Circulaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation portant sur les « Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire

FEMMES ET ASSIGNÉES FEMMES, ÉTUDIANT·E·S DES DROM ET ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·ÈRE·S : DES PROFILS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ

En plus d'un coût de la vie qui explose cette année, certaines catégories d'étudiant·e·s sont particulièrement touché·e·s par la précarité.

Tout d'abord, lors de notre enquête sur l'évolution du coût de la vie pour les étudiant·e·s en 2019, l'UNEF mettait en avant l'écart important du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants. Depuis, aucune politique de lutte contre cette précarité spécifique n'a été mise en place. Les étudiantes et assignées en subissent les conséquences, et l'écart du coût de la vie se creusent pour s'établir à 123,32% en 2020, soit une différence de 3,73% par rapport à 2019.

Ensuite, depuis plusieurs années, l'UNEF revendique la mise en place d'un complément de bourse dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) afin de lutter contre un coût de la vie plus important qu'en métropole. Face à l'absence de considération de la part du gouvernement face à la précarité étudiante dans les DROM, l'UNEF a décidé cette année de calculer l'écart du coût de la vie entre les étudiant·e·s des DROM et les étudiant·e·s métropolitains. Le résultat est sans appel : le coût de la vie pour les étudiant·e·s est en moyenne plus élevés dans les DROM de 13,10% pour les non-boursier·ère·s et de 26,85% pour les boursier·ère·s.

Enfin, les étudiant·e·s étranger·ère·s constituent également l'un des publics étudiant les plus précaire. Entre les frais d'inscriptions différenciés, des frais administratifs importants et le nonaccès à la grande majorité des aides publiques, les étudiant·e·s étranger·ère·s hors UE qui commencent leurs études en première année ont un coût de la vie qui, en fonction des établissements universitaires et l'application ou non des frais d'inscription différenciés, est entre 261,46% et 339,93% plus élevés que pour les étudiant·e·s français·es primo-arrivant·e·s.

UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE QUI DEMEURE LARGEMENT INSUFFISANTE

Les annonces du gouvernement sont loin d'être à la hauteur de la crise que subissent les étudiant·e·s. Suite à la tentative de suicide d'un étudiant à Lyon en novembre 2019, le gouvernement avait promis un plan de réforme du système des aides sociales de l'enseignement supérieur afin de lutter contre la précarité étudiante, hormis un numéro vert qui se contente de renvoyer les étudiant·e·s vers les assistant·e·s sociaux·ales de leur CROUS et le gel des loyers CROUS, rien n'a été mis en place. Les annonces récentes à la suite de la crise sanitaire ne permettent pas de résoudre l'ensemble des problématiques lié à la crise sanitaire et ainsi sont loin de répondre pas à la précarité préexistante des étudiant·e·s. **Les chiffres de la précarité étudiante explosent et le système des aides sociales à besoin d'une réforme en profondeur et pas d'ajustements à la marge et d'effets d'annonce.**



L'UNEF APPELLE À UN PLAN D'URGENCE POUR LUTTER CONTRE L'EXPLOSION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE

Face à un coût de la vie étudiante qui explose, l'UNEF tire la sonnette d'alarme et revendique ainsi :



- Une réforme en profondeur du système des bourses pour répondre à l'urgence de la précarité étudiante permettant d'augmenter le nombre de boursier·e·s et le montant des bourses



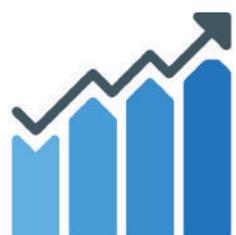
- L'intégration des étudiant·e·s étranger·ère·s au système des aides sociales et la fin des frais d'inscription différenciés



- La gratuité des transports en commun pour tou·te·s les jeunes et les étudiant·e·s



- Des politiques de lutte contre l'inflation du logement étudiant par l'encadrement des loyers et l'augmentation des APL



- Une augmentation du budget des CROUS



- La mise en protection sociale des jeunes diplômés par le biais du rétablissement de l'ARPE, l'accès au RSA et l'accompagnement à l'emploi



- Des politiques de lutte contre la précarité accrue des femmes et assignées femmes facilitant l'accès aux protections périodiques, à la contraception et aux praticiens

I. LES PRINCIPAUX CHIFFRES



+ 3,69%

hausse du coût de la vie pour les étudiant·e·s à la rentrée 2020,



soit **18,5** fois plus que pour le reste de la population

LOGEMENT

+ 2,41%

hausse moyenne des loyers



+ 2,56%

dans le parc privé

Plus fortes augmentations dans le parc privé :

Lyon : **+ 5,42%**

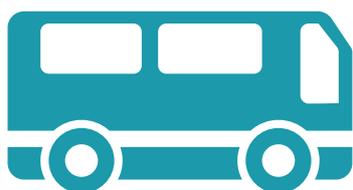
Créteil : **+ 4,65%**

Bordeaux : **+ 4,24%**

Brest : **+ 4,11%**

Limoges : **+ 4,11%**

TRANSPORT



+ 0,45%

hausse moyenne du coût des transports en commun

Brest : **+ 8%**

Bordeaux : **+ 3,55%**

Lille : **+ 1,59%**

Lyon : **+ 1,56%**

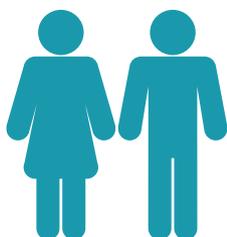
CRISE SANITAIRE

+ 230,40 €/an

Coût des masques



INÉGALITÉS



+ 3,73%

Hausse de l'écart du coût de la vie entre les étudiants et les étudiantes



+ 26,78%

Différence du coût de la vie pour les étudiant·e·s boursier·ère·s échelon 5 entre les DROM et la métropole

II. 3,69% D'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE POUR LES ÉTUDIANT·E·S ET UN RESTE À CHARGE IMPORTANT

augmentation du coût de la vie pour les étudiant·e·s

+3,69%

18,5 fois

plus que pour le reste de la population

inflation pour le reste de la population²

+ 0,2%

Si la crise sanitaire, et notamment le confinement, a pour l'instant contribué à ralentir l'inflation du mois de juin (0,2%), le coût de la vie étudiante explose quant à lui avec une augmentation de 3,69%. Pour les étudiant·e·s, la vie est donc 18,5 fois plus que pour le reste de la population. En cause : les effets de la crise sanitaire, sociale et économique qui touche davantage les jeunes mais surtout une précarité étudiante qui continue de s'accroître depuis plusieurs années sans qu'aucun des récents gouvernements n'aient su réellement répondre à cette problématique via une réforme structurelle de notre système d'aides sociales. La présente enquête revient sur les raisons de cette augmentation cette année avec en première ligne le loyer, premier poste de dépense des étudiant·e·s, qui augmente de 2,41% en moyenne (public et privé).

Situation	Etudiant boursier échelon 0 cohabitant en province	Etudiant non boursier décohabitant en Ile-de-France	Etudiant boursier échelon 5 en CU en Ile-de-France	Etudiant non boursier décohabitant en province
Reste à charge mensuel	354,89 €	1 109,29 €	324,97 €	912,68 €
Augmentation des dépenses	3,41 %	3,52 %	2,71 %	4,77 %
Augmentation globale du coût de la vie	3,69 %			

² INSEE, Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC) - juin 2020.

MÉTHODE DE CALCUL :

Tou·te·s les étudiant·e·s n'ont pas les mêmes dépenses (logement indépendant ou non par exemple) ni les mêmes aides sociales en fonction de leur situation personnelle (boursier·ère·s ou non, échelles de bourses différentes, montant des APL différent en fonction du territoire). Nous établissons donc différents profils "types" d'étudiant·e·s. Nous sélectionnons par la suite quatre de ces profils en raison de leur représentativité du milieu étudiant ; pour chacun de ses profils, la différence entre les dépenses et les aides reçues (bourses sur critères sociaux et APL) permet de définir un "reste à charge". La moyenne pondérée des "restes à charge" de chaque profil en fonction du nombre d'étudiant·e·s qu'ils représentent permet de définir un "reste à charge" global dont l'évolution par rapport à l'année précédente permet de définir l'évolution du coût de la vie.

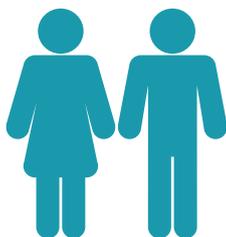


III. DES CATÉGORIES D'ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ

LES FEMMES ET ASSIGNÉS FEMMES, UN COÛT DE LA VIE TOUJOURS PLUS IMPORTANT ET UN ÉCART QUI SE CREUSE ENTRE LES GENRES

+ 3,73%

augmentation de l'écart entre le coût de la vie des étudiantes et assignées et des étudiant·e·s et assignés



+ 534,12€

de dépenses pour les femmes et assignées

Dans notre société, les femmes et assignés femmes occupent les emplois les plus précaires : elles représentent ainsi 80,1% des travailleur·euse·s en temps partiel³. Cette dynamique se retrouve dans l'enseignement supérieur, ainsi les étudiantes et assignées sont 47,4% à travailler en parallèle de leurs études, contre 44,4% des étudiants et assignés⁴. Parmi les étudiantes salariées, 59,9% occupent un emploi sans lien avec leurs études, contre 49,9% des étudiants ; 19,9% d'entre elles occupent un emploi concurrentiel ou très concurrentiel de leurs études, contre 18,4% des étudiants.

Les étudiantes sont également plus touchées par l'augmentation du coût de la vie. L'année dernière, l'UNEF avait mis en avant la différence du coût de la vie entre les hommes et les femmes en études, chiffres inédits dans l'enseignement supérieur. A la rentrée 2019, le verdict était sans appel : un coût de la vie plus de 118% plus élevé pour les femmes. Ces différences sont le résultat d'une précarité menstruelle forte touchant toutes les personnes menstruées mais également de la taxe rose et de convention sexiste encourageant les femmes à supporter le coût de la contraception, à s'épiler, se maquiller etc... Pourtant, aucune mesure n'a été mise en place par le gouvernement afin de lutter contre cette précarité plus importante ; à titre d'exemple, au premier semestre 2020, seules 8,5% des universités mettaient en place une distribution de protections périodiques gratuites sur leur campus⁵.

Résultat de cette absence de politique publique : l'écart entre le coût de la vie des étudiantes et assignées et celui des étudiants et assignés se creuse. Ainsi, à la rentrée 2020, cet écart augmente de 3,73% . Celui-ci passe de 530,25€ par en 2019 à 534,12€ en 2020. Être une femme ou assignée femme coûte donc 123,32% plus cher cette année qu'être un homme ou assigné homme.



³INSEE, Emploi, chômage, revenus du travail, édition 2017. ⁴Observatoire national de la vie étudiante (OVE), L'activité rémunérée des étudiants, avril 2017. ⁵UNEF, Les discriminations dans l'enseignement supérieur, juin 2020.

Dépenses	2019		2020	
	Femmes cisgenres	Hommes cisgenres	Femmes cisgenres	Hommes cisgenres
Règles (protections périodiques)	104,00 €	0,00 €	102,87 €	0,00 €
Épilation/rasage	84,00 €	30,00 €	87,62 €	29,81 €
Habillement	420,00 €	353,00 €	407,05 €	339,21 €
Sous-vêtement	100,00 €	30,00 €	97,52 €	29,26 €
Collants	150,00 €	0,00 €	146,28 €	0,00 €
Coiffeur cheveux courts	46,00 €	33,00 €	47,39 €	34,83 €
Contraception (pillule)	19,20 €	0,00 €	19,24 €	0,00 €
Médicaments (antadys 1 boîte par mois)	14,62 €	0,00 €	20,67 €	0,00 €

	2019		2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Mensuel	81,35 €	37,17 €	80,60 €	36,09 €
Annuel	976,25 €	446,00 €	967,23 €	433,11 €
Différence	530,25 €		534,12 €	
	118,89 %		123,32 %	
Evolution écart	3,73 %			

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL :

Afin de calculer l'écart du coût de la vie, nous avons pris en compte des postes de dépenses dont le montant diffère en fonction du genre assigné : protections périodiques, vêtements et sous-vêtements, coiffure, épilation/rasage et dépenses médicales. Le montant de chaque poste de dépenses se basent sur différentes sources : les articles de journalistes du Monde⁶ et du Nouvel Obs et de Rue 69⁷ ayant estimé les dépenses spécifiques des femmes, des données de Santé Publique France ainsi que de la base de données publiques sur les médicaments. Les données de l'INSEE nous ont permis d'actualiser ces chiffres pour cette année.

⁶ DURAND Anne-Aël et DAGORN Gary, Combien les règles coûtent-elles dans la vie d'une femme ?, Les Décodeurs, Le Monde, juillet 2019.

⁷ FERREIRA Elsa, Ce que ça coûte d'être une femme (réponse : plus cher), L'Obs avec Rue 69, Le Nouvel Obs, janvier 2017.

LES ÉTUDIANT·E·S DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER : UN COÛT DE LA VIE CONSIDÉRABLEMENT PLUS ÉLEVÉ QU'EN MÉTROPOLE

Le coût de la vie dans les Département et Régions d'Outre-Mer (DROM) est sensiblement plus élevé qu'en métropole. Le phénomène de la vie chère est loin d'épargner les étudiant·e·s. Nous nous penchons ici en détail, pour la première fois, sur la matérialisation concrète de ces différences au niveau étudiant. Dans cet objectif nous avons comparé la situation, pour les mêmes postes de dépenses quotidiens, des étudiant·e·s ultramarins (dans plusieurs départements d'outre-mer) et métropolitains⁸.

Afin d'être les plus précis possibles, nous nous sommes fondés sur un profil d'étudiant·e·s non-boursier·ère·s et un profil d'étudiant·e·s boursier·e·s, tout deux décohabitant·e·s dans le parc privé⁹.

Les dépenses dont les coûts sont différents entre la Métropole et les outre-mer

	Province	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Ensemble Outre-mer	Différence province/ensemble Outre-mer
Contribution audiovisuelle publique	138,00 €	88,00 €	88,00 €	88,00 €	88,00 €	88,00 €	-36,23%
Téléphone	299,88 €	228,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	379,49 €	26,55%
Services médicaux /produits de santé	54,33 €	68,04 €	68,04 €	68,04 €	68,04 €	68,04 €	25,23%
Alimentation	3 018,03 €	3 939,82 €	4 106,25 €	4 253,58 €	4 087,15 €	4 060,22 €	34,53%
Habillement	516,39 €	524,84 €	618,87 €	539,72 €	511,03 €	556,69 €	7,80%
Transport non-boursier·ère·s	235,20 €	50,00 €	453,60 €	360,00 €	381,60 €	339,76 €	44,46%
Transport boursier·ère·s	229,82 €	50,00 €	453,60 €	360,00 €	381,60 €	339,76 €	47,84%
Dépenses qui ne différencient pas selon le territoire	8 766,34 €	8 766,34 €	8 766,34 €	8 766,34 €	8 766,34 €	8 766,34 €	
Reste à charge mensuel (non boursier·ère)	912,68 €	982,75 €	1 059,09 €	1 056,97 €	1 042,51 €	1 032,21 €	
Différence du coût des dépenses annuelles pour un·e étudiant·e non boursier·ère décohabitant·e		7,68%	16,04%	15,81%	14,23%	13,10%	

La précarité étudiante est plus élevée en outre-mer qu'en métropole, notamment en raison d'une population ultramarine qui est plus précaire. Ainsi, les DROM comptent un nombre de boursier·ère·s qui oscille entre 52% et 65%¹⁰ de la population étudiante, contre 26,37% de moyenne au niveau national. Néanmoins, malgré une population boursière beaucoup plus importante, les critères d'attribution des bourses de l'enseignement supérieur, ainsi que leurs montants, demeurent les mêmes qu'en métropole et ce malgré un coût de la vie sensiblement plus élevé. Au total, le coût de la vie pour les étudiant·e·s boursier·ère·s est donc beaucoup plus élevé dans les DROM qu'en métropole.

La différence du coût de la vie s'explique par des prix plus élevés dans les DROM mais aussi par un sous-financement des services publics dont pâtissent les étudiant·e·s. Cette situation est notamment révélatrice dans le cas des transports en commun où les étudiant·e·s des DROM payent leur abonnement en moyenne 44,46% plus cher pour les non-boursier·ère·s et 47,84% plus cher pour les boursier·ère·s. Dans trois départements d'Outre-Mer que sont la **Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, l'abonnement pour les transports en commun pour les étudiant·e·s est plus élevé qu'en Ile-de-France.**

Dans chaque département d'outre-mer, la différence du coût de la vie est plus élevée pour les boursier·ère·s que pour les étudiant·e·s non-boursier·ère. Pour cette raison, l'UNEF revendique depuis plusieurs années la mise en place d'un complément de bourses de 100 euros par mois et par échelon dans les DROM afin de lutter contre un coût de la vie plus élevé.

Ainsi, dans le cas du profil d'étudiant·e boursier·ère échelon 5 pris en compte dans notre étude, un complément de bourse de 100 euros par mois permettrait de diminuer, à inflation constante, le coût de la vie de façon importante.

Boursier·ère échelon 5	
Reste à charge actuel	Reste à charge si complément de bourse
6 801,54 €	5 801,54 €
Evolution coût de la vie	-14,70 %
Différence coût de la vie actuelle	Différence coût de la vie si complément de bourse
26,85 %	8,20 %

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL :

Nous prenons en compte dans chaque comparaison de profils, les mêmes postes de dépense que ceux pris en compte pour l'évolution globale du coût de la vie (voir partie II). Nous estimons ensuite le coût de chaque poste de dépense d'une part en fonction des données disponibles sur ces postes de dépense dans les DROM et d'autre part, en fonction de l'inflation différenciée entre la moyenne nationale et la moyenne pondérée au nombre d'étudiant·e·s dans chaque département d'outre-mer. Les postes de dépenses qui sont plus élevés dans les DROM qu'en métropole sont notamment les frais médicaux, l'alimentation ou encore la téléphonie et les communications.

⁸ En raison d'accessibilités de données, nous n'avons pris ici en compte que les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion.

⁹ L'INSEE n'a pu publier ses "notes flash" sur la hausse du coût de la vie dans les DROM ; les dernières en date sont celles d'avril 2020 qui prennent en compte l'augmentation du coût de la vie sur le mois de mars 2020.

¹⁰ Chiffres de l'année universitaire 2018-2019, note Flash du SIES numéro 19, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, octobre 2019.

LES ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·ÈRE·S : DES DISCRIMINATIONS QUI ENTRAINENT UNE MULTIPLICATION DU COÛT DE LA VIE

Les étudiant·e·s étranger·e·s font face à de nombreuses difficultés en étudiant en France. Parmi elles, la précarité financière est l'une de celle qui pèse le plus lourdement sur la réussite des étudiant·e·s étranger·e·s. Contrairement aux idées reçues les étudiant·e·s étranger·e·s font partis des étudiant·e·s les plus précaires et cette situation ne cesse de s'empirer. **Le coût de la vie étudiante est ainsi 19,26% plus élevé pour un·e étudiant·e étranger·e·s primo arrivant que pour une étudiant·e français·e·s non-boursier·e primo arrivant et décohabitante et 34,44% plus élevé qu'un·e étudiant·e français·e boursier·e échelon 0bis décohabitante et primo arrivant.**

A ce coût de la vie élevé s'ajoute (hors UE) de nombreuses barrières administratives, telles que :

- La nécessité de justifier de 615 euros de ressources mensuelles pour l'obtention ou le renouvellement de leur titre de séjour ;
- L'interdiction de travailler plus de 60% de la durée légale du temps de travail.

Ces difficultés démontre l'urgence d'abroger les frais d'inscription différenciés, de diminuer le coût des démarches administratives ainsi que de supprimer le critère de nationalité dans l'accès aux bourses



Situation	Etudiant français primo-arrivant non boursier décohabitant en France	Etudiant français boursier 0 bis décohabitant en France	Etudiant-e-s étranger-ère-s hors UE arrivant pour la première fois en France
Frais d'inscription	170,00 €	0,00 €	2 770,00 €
CVEC	92,00 €	0,00 €	92,00 €
Contribution audiovisuelle publique	138,00 €	0,00 €	138,00 €
Restauration	436,38 €	275,38 €	436,38 €
Electricité	270,67 €	270,67 €	270,67 €
Assurance habitation	138,08 €	138,08 €	138,08 €
Téléphone	299,88 €	299,88 €	299,88 €
Frais bancaires	114,51 €	114,51 €	114,51 €
Internet	275,88 €	275,88 €	275,88 €
Services médicaux	54,33 €	54,33 €	54,33 €
Mutuelle	307,20 €	307,20 €	307,20 €
COVID 19 Masques	230,40 €	230,40 €	230,40 €
Alimentation	3 018,03 €	3 018,03 €	3 018,03 €
Produits d'hygiène & entretien	275,07 €	275,07 €	275,07 €
Habillement	516,39 €	516,39 €	516,39 €
Livres	284,70 €	284,70 €	284,70 €
Loisirs	616,80 €	616,80 €	616,80 €
Transport (manque quelques tarifs)	267,87 €	267,87 €	267,87 €
Logement	6 629,74 €	6 629,74 €	6 629,74 €
Taxe visa et TS	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TCF	0,00 €	0,00 €	72,00 €
Reste à charge mensuel	1 177,99 €	1 044,93 €	1 404,83 €
Différence coût de la vie pour étudiant étranger primo-arrivant	19,26 %	34,44 %	X

IV. UNE CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE QUI IMPACTE FORTEMENT LE PORTE-MONNAIE DES ÉTUDIANT·E·S



230,40 €

Coût des masques

La crise sanitaire a eu un impact important sur les étudiant·e·s aussi bien pendant le confinement qu'après et continuera à en avoir. A la maladie et la crainte de la maladie s'est ajouté pour beaucoup d'étudiant·e·s la solitude, le confinement dans des logements parfois insalubres, le stress des examens et des cours organisés à distance dégradant fortement la santé mentale des étudiant·e·s. Mais notre situation financière s'est également dégradée entre une hausse des dépenses du fait de la fermeture de la restauration universitaire combiné à une baisse des ressources du fait de nombreuses pertes d'emploi, de stage, d'activité rémunérée parfois non déclaré (comme le babysitting). L'absence de filet de sécurité face à tout cela a aggravé une précarité déjà très forte et les mesures positives mais largement insuffisantes et tardives prises par le gouvernement (aide de 200€ pour certains étudiant·e·s, prolongement des bourses d'un mois pour les étudiant·e·s ayant des cours ou examen en juillet etc..) n'ont pas suffi à compenser ces difficultés. Ainsi, à titre d'exemple, de nombreux·ses étudiant·e·s ont dû continuer de payer leur loyer durant le confinement alors qu'ils et elles n'occupaient pas leur logement, constituant une dépense importante. Dans le même sens, alors qu'en l'absence d'un système d'aide social suffisant de nombreux·ses étudiant·e·s se salariaient l'été, la recherche de job a été compliqué par la crise économique.

A tout cela s'ajoute pour l'année à venir les masques maintenant rendus obligatoires et dont le montant se chiffre à environ 230,40 € par an¹¹. Ce poste de dépense vital aussi bien pour la santé des étudiant·e·s que celle de leurs proches ou des enseignant·e·s est à notre charge (contrairement aux personnels de l'université) plombant ainsi encore plus le budget des étudiant·e·s et participant à augmenter le coût de la vie étudiante.



¹¹Projections réalisées par l'UNEF d'après l'estimation réalisée dans Le Parisien en juillet 2020 : MATEUS Christine et MOUCHON Frédéric, Masques obligatoires : c'est un budget, jusqu'à 228 euros par mois

V. LES PRINCIPALES DÉPENSES

Le loyer est de loin le poste de dépense de plus important pour les étudiant·e·s puisqu'il représente 69% du budget mensuel moyen des étudiant·e·s, un chiffre en constante augmentation. Néanmoins, ce n'est pas la seule raison de l'augmentation du coût de la vie étudiante cette année.

1. DES LOYERS EN FORTE HAUSSE DANS LE PRIVÉ !

522,69€

montant moyen
des loyers (privés
et publics) en 2019



535,31€

montant moyen
des loyers (privés
et publics) en 2020

soit une augmentation de **2,41%**

Le loyer, qui représente la plus forte dépense du budget mensuel d'un·e étudiant·e, est en constante augmentation depuis plusieurs années. En moyenne, parc des CROUS et parc privé confondu, le logement est en hausse de 2,41%, soit plus de 3 fois l'IRL¹² du premier semestre 2020. Le logement privé étant la principale cause de cette augmentation puisque les loyers dans les CROUS ont été gelés cette année.

Si l'augmentation est de 2,41% cette année, elle est de 6% depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron. En plus d'être un poids de plus en plus conséquent dans le budget des étudiant·e·s, le loyer constitue également un facteur de reproduction sociale et empêche de plus en plus de jeunes d'accéder à l'autonomie en accédant à leur propre logement. Cette discrimination dépend pour beaucoup du territoire, ainsi si la proportion d'étudiant·e·s décohabitant·e·s est de 31,3% au niveau national, il atteint 61,6%, soit deux fois plus, dans la grande couronne de la région parisienne contre 23% à Paris et 8,8% dans les communes de 200 000 à 300 000 habitant·e·s¹³. En plus d'être une conséquence de la discrimination territoriale, l'accès au logement autonome est également une conséquence de la reproduction sociale puisque 37,6% des enfants d'ouvrier·ère·s et d'employé·e·s sont cohabitant·e·s, contre 30,1% des enfants de cadre et professions intellectuelles supérieures. Le non accès à un logement autonome renforce également la fatigue liée aux transports quotidiens pour les étudiant·e·s cohabitant·e·s puisque ils et elles ont 47 minutes de temps de trajet jusqu'à leur lieu d'étude contre 33 minutes en moyenne (26 minutes pour la location dans le privé et 20 minutes pour les étudiant·e·s logeant dans les résidences CROUS).

A. LE PARC PRIVÉ

Dans le parc privé, qui concerne la grande majorité des étudiant·e·s décohabitant·e·s, l'augmentation se situe à 2,56% au niveau national, soit environ 3 fois l'IRL. On remarque cependant une certaine disparité dans l'augmentation des loyers en fonction du bassin de vie : en effet, la hausse des loyers s'établit à 3,26% en Province contre 1,37% en région parisienne. La disparité se remarque également en fonction des villes, comme peuvent l'illustrer les tableaux ci-dessous. Cette augmentation des loyers de petites surfaces dans le privé est constante et n'est limitée que par la mise en place de l'encadrement des loyers. Sa mise en place à Paris en juillet 2019 a permis de diminuer l'inflation des loyers qui est passé de 5,18% d'augmentation en 2019 à 1,37% en 2020. Néanmoins, la mise en place de l'encadrement des loyers doit s'accompagner des moyens humains et financiers afin de permettre les contrôles et éviter les abus des propriétaires et des agences

¹² L'Indice de Référence des Loyers (IRL) sert de base pour réviser les loyers des logements.

¹³ Observatoire national de la vie étudiant (OVE), Le logement étudiant, octobre 2017. ¹⁴ Environ 2,319 millions d'étudiant·e·s en 2010-2011 contre 2,73 millions d'étudiant·e·s en 2019-2020. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Note d'information numéro 12.

Ville	Loyer moyen 2019-2020	Loyer moyen 2020-2021	Evolution
Lyon	535,00 €	564,00 €	5,42 %
Créteil	688,00 €	720,00 €	4,65 %
Bordeaux	542,00 €	565,00 €	4,24 %
Brest	341,00 €	355,00 €	4,11 %
Limoges	341,00 €	355,00 €	4,11 %
Nice	590,00 €	613,00 €	3,90 %
Caen	397,00 €	410,00 €	3,27 %
Champs sur marne	653,00 €	674,00 €	3,22 %
Rennes	415,00 €	428,00 €	3,13 %
Nimes	394,00 €	406,00 €	3,05 %
Nantes	429,00 €	442,00 €	3,03 %
Angers	369,00 €	380,00 €	2,98 %
St Etienne	352,00 €	362,00 €	2,84 %
La Rochelle	470,00 €	483,00 €	2,77 %
Strasbourg	472,00 €	485,00 €	2,75 %
Tours	394,00 €	404,00 €	2,54 %
Pau	358,00 €	367,00 €	2,51 %
Le Mans	340,00 €	347,00 €	2,06 %
Aix en Provence	537,00 €	548,00 €	2,05 %
Cergy	624,00 €	636,00 €	1,92 %
Toulouse	472,00 €	481,00 €	1,91 %
Lille	487,00 €	495,00 €	1,64 %
Marseille	495,00 €	503,00 €	1,62 %
Poitiers	342,00 €	347,00 €	1,46 %
Orsay	622,00 €	631,00 €	1,45 %
Metz	418,00 €	424,00 €	1,44 %
Montpellier	488,00 €	495,00 €	1,43 %
Rouen	423,00 €	429,00 €	1,42 %
Paris	873,00 €	885,00 €	1,37 %
Perpignan	383,00 €	388,00 €	1,31 %
Guyancourt	670,00 €	678,00 €	1,19 %
Chambery	420,00 €	425,00 €	1,19 %
Grenoble	436,00 €	441,00 €	1,15 %
Clermont Ferrand	379,00 €	383,00 €	1,06 %
Besançon	381,00 €	385,00 €	1,05 %
Toulon	451,00 €	455,00 €	0,89 %
Dijon	401,00 €	404,00 €	0,75 %
Orleans	408,00 €	411,00 €	0,74 %
Nancy	399,00 €	401,00 €	0,50 %

Reims	399,00 €	401,00 €	0,50 %
Amiens	413,00 €	415,00 €	0,48 %
Mulhouse	383,00 €	384,00 €	0,26 %
Nanterre	744,00 €	745,00 €	0,13 %
Avignon	416,00 €	416,00 €	0,00 %
Saint Denis	645,00 €	645,00 €	0,00 %
Le Havre	402,00 €	401,00 €	-0,25 %
Evry	621,00 €	611,00 €	-1,61 %
Moyenne nationale pondérée		552,00 €	2,56 %
Moyenne pondérée Province		450,17 €	3,26%
Moyenne pondérée Ile-de-France		823,08 €	1,37%

Tableau classant les augmentations de loyers mensuels moyens dans le parc privé à la rentrée 2020

Les principales augmentations de loyers:

Lyon : **+ 5,42 %** Bordeaux : **+ 4,24 %**

Créteil : **+ 4,65 %** Nice : **+ 3,90 %**



B. LE LOYER DANS LE PARC DES CROUS

En novembre 2019, suite aux mobilisations contre la précarité étudiante, le gouvernement a mis en place le gel des loyers dans les CROUS pour l'année 2020. Cette mesure, qui va dans le bon sens, a ainsi permis à ce que les loyers n'augmentent pas cette année. Néanmoins, ce gel n'est pour l'instant qu'exceptionnel et ne compense pas l'augmentation constante des années précédentes. Une baisse des loyers est maintenant nécessaire pour garantir la tarification sociale, d'autant plus en temps de crise sanitaire et économique.

Enfin les constructions de logements CROUS restent insuffisantes et ne vont pas assez vite ce qui restreint le nombre de jeunes qui peuvent y avoir accès : c'est aujourd'hui le cas de seulement 6,5% du public étudiant. Tandis que dans le même temps, il est clairement établi que le plan de construction de 60 000 nouveaux logements étudiants promis par Emmanuel Macron en 2017 ne sera pas respecté d'ici la fin du mandat. L'augmentation du nombre d'étudiant-e-s dans l'enseignement supérieur étant plus importante que l'augmentation du nombre de logements (près de 410 000 étudiant.e-s en plus¹⁴ pour environ 30 375 nouveaux logements CROUS¹⁵ entre 2010 et 2020), la proportion d'étudiant-e-s logé-e-s par le CROUS tend au contraire à diminuer sur certains territoires. Il y a urgence à réagir contre l'inflation du coût des loyers pour les étudiant-e-s.

Zone	Mensuel			Annuel		
	2019	2020	Evolution	2019	2020	Evolution
General	364,81 €	364,81 €	0%	4 377,73 €	4 377,73 €	0%
Paris	413,24 €	413,24 €	0%	4 958,88 €	4 958,88 €	0%
IDF	400,62 €	400,62 €	0%	4 807,46 €	4 807,46 €	0%
Province	356,33€	356,33€	0%	4 275,96 €	4 275,96 €	0%

Loyer moyen dans le parc du CROUS par zone géographique



¹⁴ « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2011 : les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France », décembre 2011. Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Note flash du SIES numéro 14 : « Les effectifs dans l'enseignement supérieur en 2019-2020 », juillet 2020.

¹⁵ CNOUS, Rapport d'activité des oeuvres universitaires et scolaires, 2019.

2. UNE STAGNATION DU COÛT DES TRANSPORTS N'ALLÉGEANT PAS LE PORTE-FEUILLE DES ÉTUDIANT-E-S

Les transports en commun sont un poste de dépense essentiel pour les étudiant-e-s pour se rendre sur leur lieu d'étude. Pour les étudiant-e-s cohabitant-e-s qui habitent souvent loin de leur lieu d'études c'est d'autant plus important pour garantir l'accès à un enseignement supérieur à proximité de son lieu de vie. Les prix élevés des abonnements de transports sont un poids supplémentaire dans le portefeuille des étudiant-e-s mais également une aberration écologique car ils encouragent à utiliser des transports bien plus polluants comme les voitures individuelles. **Cette année, au niveau national, le coût des transports en commun pour les étudiant-e-s augmentent en moyenne de 0,44% pour les boursier-ère-s et de 0,45% pour les non-boursier-ère-s.**

Si le coût des transports n'évolue pas en région parisienne, **le prix moyen de l'abonnement augmente en Province de 0,75% pour les boursier-ère-s et de 0,74% pour les non-boursier-ère-s.** On constate une stagnation des prix dans un grand nombre de villes. Si c'est un premier pas, c'est bien loin d'être suffisant car les prix restent bien trop élevés et dans un contexte de crise sanitaire et économique l'enjeu est d'alléger le porte-feuille des étudiant-e-s, non de stabiliser certaines dépenses. **Encore aujourd'hui, plusieurs villes ont des abonnements de transports au coût supérieur à 300€, et parfois le réseau de transport mis en place est loin de justifier de tels prix.** Ainsi outre, la capitale, c'est le cas de Rennes (336 euros), Lyon (325 euros), Dijon (315 euros) ou encore Lille (302,2 euros).

Par ailleurs ce mouvement de stagnation correspond à l'arrivée de nouvelles équipes dans les municipalités n'ayant pas forcément eu le temps de prendre en main le sujet. Certaines municipalités, nouvelles comme renouvelées ont même mis en place des mesures intéressantes comme la gratuité des transports le week-end (Montpellier) ou pour les moins de 18 ans (Paris), qui sont des premiers pas vers la gratuité pour les jeunes et même pour tout le monde. À l'inverse, de véritables politiques de réduction des coûts des transports pour les étudiant-e-s doivent être mises en place.

Brest : **+ 8,00 %**

Lille : **+ 1,59 %**

Bordeaux : **+ 3,55 %**

Lyon : **+ 1,56 %**



Ville	2019-2020		2020-2021		Evolution	
	Boursier	Non-boursier	Boursier	Non-boursier	Boursier	Non-boursier
Ile-de-France	342,00 €	342,00 €	342,00 €	342,00 €	0,00%	0,00%
Rennes	336,00 €	336,00 €	336,00 €	336,00 €	0,00%	0,00%
Lyon	320,00 €	320,00 €	325,00 €	325,00 €	1,56%	1,56%
Dijon	180,00 €	315,00 €	180,00 €	315,00 €	0,00%	0,00%
Lille	302,40 €	302,40 €	307,20 €	307,20 €	1,59%	1,59%
Besançon	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €	0,00%	0,00%
Nantes	280,00 €	280,00 €	280,00 €	280,00 €	0,00%	0,00%
Strasbourg	276,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €	0,00%	0,00%
Brest	250,00 €	250,00 €	270,00 €	270,00 €	8,00%	8,00%
Caen	265,50 €	265,50 €	265,50 €	265,50 €	0,00%	0,00%
Reims	264,60 €	264,60 €	264,60 €	264,60 €	0,00%	0,00%
Le Mans	259,80 €	259,80 €	259,80 €	259,80 €	0,00%	0,00%
Nancy	204,00 €	258,00 €	204,00 €	258,00 €	0,00%	0,00%
Rouen	247,50 €	247,50 €	247,50 €	247,50 €	0,00%	0,00%
Clermont-Ferrand	246,00 €	246,00 €	246,00 €	246,00 €	0,00%	0,00%
Bordeaux	236,40 €	236,40 €	244,80 €	244,80 €	3,55%	3,55%
Angers	240,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	0,00%	0,00%
Le Havre	240,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	0,00%	0,00%
La Rochelle	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	0,00%	0,00%
Tours	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €	0,00%	0,00%
Metz	184,50 €	229,50 €	184,50 €	229,50 €	0,00%	0,00%
Marseille	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €	0,00%	0,00%
Saint-Etienne	213,00 €	213,00 €	213,00 €	213,00 €	0,00%	0,00%
Avignon	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00%	0,00%
Poitiers	199,90 €	199,90 €	199,90 €	199,90 €	0,00%	0,00%
Montpellier	196,00 €	196,00 €	196,00 €	196,00 €	0,00%	0,00%
Amiens	195,60 €	195,60 €	195,60 €	195,60 €	0,00%	0,00%
Mulhouse	189,00 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	0,00%	0,00%
Chambery	187,00 €	187,00 €	187,00 €	187,00 €	0,00%	0,00%
Orléans	186,00 €	186,00 €	186,00 €	186,00 €	0,00%	0,00%
Toulon	174,00 €	174,00 €	174,00 €	174,00 €	0,00%	0,00%
Nîmes	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	0,00%	0,00%
Nice	153,00 €	153,00 €	153,00 €	153,00 €	0,00%	0,00%
Grenoble	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	0,00%	0,00%
Perpignan	148,50 €	148,50 €	148,50 €	148,50 €	0,00%	0,00%
Pau	139,00 €	139,00 €	139,00 €	139,00 €	0,00%	0,00%
Toulouse	102,00 €	102,00 €	102,00 €	102,00 €	0,00%	0,00%
Aix en Provence	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0,00%	0,00%
Limoges	90,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0,00%	0,00%

Tableau classant les villes universitaires en fonction de l'abonnement pour les transports en commun pour les étudiant-e-s : du plus cher au moins cher (pour les non-boursier-ère-s)

3. 4 VILLES QUI CUMULENT HAUSSE DES LOYERS ET HAUSSE DES TRANSPORTS

Le cumul d'une hausse des loyers et des transports dans certaines villes est un coup dur pour certains étudiant·e·s déjà fortement affaibli financièrement suite à la crise sanitaire, sociale et économique que nous vivons. Cette année 4 villes continuent de cumuler ces augmentations, augmentant ainsi fortement le coût de la vie dans ces villes.

Ville	Loyer mensuel 2019	Loyer mensuel 2020	Evolution loyers	Transports annuels 2019	Transports annuels 2020	Evolution transports	Evolution coût de la vie
Lyon	535,00 €	564,00 €	5,42%	320,00 €	325,00 €	1,56%	5,13%
Lille	487,00 €	495,00 €	1,64%	302,40 €	307,20 €	1,59%	3,43%
Brest	341,00 €	355,00 €	4,11%	250,00 €	270,00 €	8,00%	4,76%
Bordeaux	542,00 €	565,00 €	4,24%	236,40 €	244,80 €	3,55%	4,63%

Tableau représentant les villes qui cumulent hausse des coûts des transports et hausse des loyers



4. LA RESTAURATION

L'alimentation est une dépense essentielle pour les étudiant·e·s et représente un coût important. Pourtant, l'accès à une alimentation à bas coût est essentiel pour garantir la bonne santé et le bien être des étudiant·e·s, composante importante de la réussite. **Alors que la moitié des étudiant·e·s saute un repas au moins une fois par mois en raison de difficultés financières, et que 11% ont recours mensuellement à des distributions gratuites de repas¹⁶, le coût de l'alimentation est un enjeu important pour lutter contre la précarité étudiante.** L'alimentation des étudiant·e·s repose sur la restauration universitaire et les achats alimentaires réalisés en dehors des campus.

Il existe deux grands types de restauration universitaire : le restaurant universitaire dont les prix sont fixés chaque année nationalement et les cafétérias dont les prix sont fixés localement par les CROUS. Cette année, du fait de la crise sanitaire le réseau des œuvres (rassemblant les CROUS) a eu d'autant plus à cœur de jouer son rôle de tarification sociale en gelant les prix des cafétérias dans de nombreux endroits. Ces gels ne sont néanmoins pas suffisants pour compenser la hausse constante des prix de cafétérias ces dernières années. **Ainsi, la formule repas en cafétéria est à un tarif moyen de 4,11 € (3,94 € en Province, et 4,93 € en Ile-de-France).**

Au niveau national, **le prix du restaurant universitaire n'augmente pas pour les non-boursier·ère·s et reste fixé à 3,3€.** Pour les étudiant·e·s boursier·ère·s, **le prix du restaurant passe de 3,3€ à 1€.** Il s'agit d'une mesure qui va dans le bon sens pour lutter contre la précarité étudiante, cependant son **effet est à relativiser** en raison de plusieurs éléments :

- Les étudiant·e·s non-boursier·ère·s ne sont pas concerné·e·s et devront supporter un coût du restaurant universitaire qui résulte de multiple augmentation d'année en année. Ainsi entre 2006 et 2020, le prix du restaurant universitaire a augmenté de 20%¹⁷.
- Faute de financement de l'Etat suffisant, les restaurant universitaire ne sont pas présents sur l'ensemble des sites universitaires et les étudiant·e·s doivent se contenter d'une cafétéria, dont les tarifs restent les mêmes, ou pire de la restauration privée ;
- Lorsque les restaurants universitaires sont présents sur un site universitaire, le manque de place contraint de nombreux·ses étudiant·e·s à se restaurer dans les cafétérias ou dans des points de restauration privés.

Du côté des achats alimentaires¹⁸, leurs coût augmente en moyenne de 2,83% pour les cette année. Le coût que représente les courses quotidiennes pour les étudiant·e·s varient par ailleurs en fonction des territoires. En effet lorsque les CROUS sont ouverts le soir, disposent d'offre de restauration sous forme d'épicerie ou pratiquent des tarifs particulièrement bas, celui-ci est en effet moins important



¹⁶ MGEN et OpinionWay, Enquête MGEN sur la santé des étudiants français, juin 2019. <https://presse.mgen.fr/enquete-mgen-sur-la-sante-des-etudiants-francais/>

¹⁷ Voir les dossiers sur le coût de la vie étudiante réalisés par l'UNEF depuis 2006.

¹⁸ Nous entendons par "achats alimentaires" tout achat ou repas non réalisé dans un des établissements

5. LES FRAIS D'INSCRIPTION



+ 0,30%

augmentation
moyenne des
frais d'inscription

Les frais d'inscription, dépenses obligatoires pour les étudiant·e·s, comprennent aujourd'hui le droit obligatoire dû à l'établissement d'inscription et la CVEC (Cotisation Vie Etudiante et de Campus). Depuis 2019, des frais différenciés ont été instaurés entre les étudiant·e·s étranger·e·s et français·e·s multipliant par 16 les frais des étudiant·e·s étranger·e·s hors UE. Par la même occasion, les droits d'inscription des étudiant·e·s français·e·s et européen·ne·s ont été indexés sur l'inflation. Ainsi cette année les droits d'inscription obligatoires ont été exceptionnellement gelés suite à la mobilisation des étudiant·e·s et de l'UNEF contre la précarité étudiante aggravée par la crise sanitaire. **Néanmoins la CVEC, elle, est bien restée indexée sur l'inflation et continue d'augmenter pour la deuxième année consécutive. Cette nouvelle taxe créée en 2018 devient un poids de plus en plus important pour les étudiant·e·s.**

		2019	2020	Evolution
Licence	Droits obligatoires	170 €	170 €	0,38 %
	CVEC	91 €	92 €	
	Total	261 €	262 €	
Master	Droits obligatoires	243 €	243 €	0,30 %
	CVEC	91 €	92 €	
	Total	334 €	335 €	
Doctorat	Droits obligatoires	380 €	380 €	0,21 %
	CVEC	91 €	92 €	
	Total	471 €	472 €	
Evolution moyenne				0,30 %

Tableau représentant l'évolution des frais d'inscription pour les étudiant·e·s français·e·s et européen·ne·s

VI. UNE PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE STRUCTURELLE QUI APPELLE UNE RÉFORME DU SYSTÈME DES AIDES SOCIALES

Cette année encore le coût de la vie étudiante augmente fortement, alors même que cette enquête ne prend pas en compte les revenus salariés ou de stage perdus par les étudiant·e·s suite au confinement.¹⁹ Cette situation est le résultat d'un service public des CROUS sous-financé, d'un système d'aides sociales à bout de souffle et d'une politique insuffisante pour y répondre amenant à une dépendance familiale forte et augmentant le salariat étudiant.

UN SERVICE PUBLIC DES CROUS EN MANQUE DE BUDGET

Cette année, les CROUS, seuls services publics intégralement dédiés aux étudiant·e·s, ont décidé dans leur grande majorité de ne pas augmenter les prix de la restauration et du logement, permettant ainsi de limiter la hausse du coût de la vie. **Cependant, en l'absence de subventions suffisantes de la part de l'Etat, le gel des prix de cette année (et non pas leur baisse) ne permet pas d'enrayer la dynamique de hausse des prix quasi-constante qui a marqué le réseau des œuvres (CROUS) ces dernières années.** L'absence de subventions suffisantes conduit également à un manque de personnel, de logement et de structures de restauration. Ainsi, dans certains CROUS, **les étudiant·e·s doivent parfois attendre plusieurs semaines avant d'avoir un rendez-vous avec les services sociaux** et la proportion d'étudiant·e·s en résidence CROUS plafonne à 6,5% au niveau national.

UN SYSTÈME D'AIDES SOCIALES À BOUT DE SOUFFLE : LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE TOUCHE LARGEMENT LES BOURSIER·ÈRE·S ET LES NON BOURSIER·E·S

Le nombre d'étudiant·e·s précaires ne se limite pas au nombre d'étudiant·e·s boursier·ère·s : entre des critères d'attribution des bourses qui n'ont pas évolué depuis des années et le nombre important d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans des formations qui n'ouvrent pas le droit aux bourses, ce sont près de trois étudiant·e·s sur quatre qui sont exclu·e·s du système de bourses.

En plus d'être injuste, le système des bourses est insuffisant aujourd'hui pour répondre aux besoins des étudiant·e·s qui ont accès aux bourses puisqu'aucun échelon de bourse n'est au-dessus du seuil de pauvreté. Ainsi, près d'un tiers des boursier·ère·s (31,8%)²⁰ sont cantonné·e·s à l'échelon minimum et perçoivent 103,2€ par mois, tandis que l'échelon maximum (qui concerne 6,7% des boursier·ère·s) équivaut à 567,9€ par mois, soit 473€ en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 1 041€²¹.

Enfin ce système infantilisant calqué sur les revenus des parents et non ceux de l'étudiant·e·s est loin de refléter la réalité de la situation sociale des étudiant·e·s et empêche notre accès à l'autonomie. Alors que nous sommes majeurs légalement, socialement nous sommes encore traité·e·s comme des enfants.

¹⁹ Il ne nous est aujourd'hui pas possible de chiffrer avec exactitude le nombre de jeunes dans ce cas. Par ailleurs cette enquête ne prend pas en compte les revenus salariés qui sont justement nécessaire pour les étudiant·e·s du fait d'un coût de la vie important.

²⁰ Chiffres de l'année universitaire 2018-2019, note Flash du SIES numéro 19, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, octobre 2019.

²¹ INSEE, "Niveaux de vie - Pauvreté" in Tableau de l'économie française - Édition 2020, février 2020.

²² Observatoire national de la vie étudiante (OVE), Situation économique et financière des étudiant·e·s, octobre 2018. ²³ LMDE, La santé des étudiants en France, 5ème enquête nationale, 2019.

RÉSULTAT DE L'INERTIE DES POUVOIRS PUBLICS : UN COÛT DE LA VIE QUI A EXPLODÉ EN DIX ANS

A la rentrée 2020, le coût de la vie pour les étudiant·e·s augmente de 3,69%. Comparé à l'inflation annuelle constatée en juin (0,2%), cela représente une hausse du coût de la vie 18,5 fois plus importante pour les étudiant·e·s que pour le reste de la population.

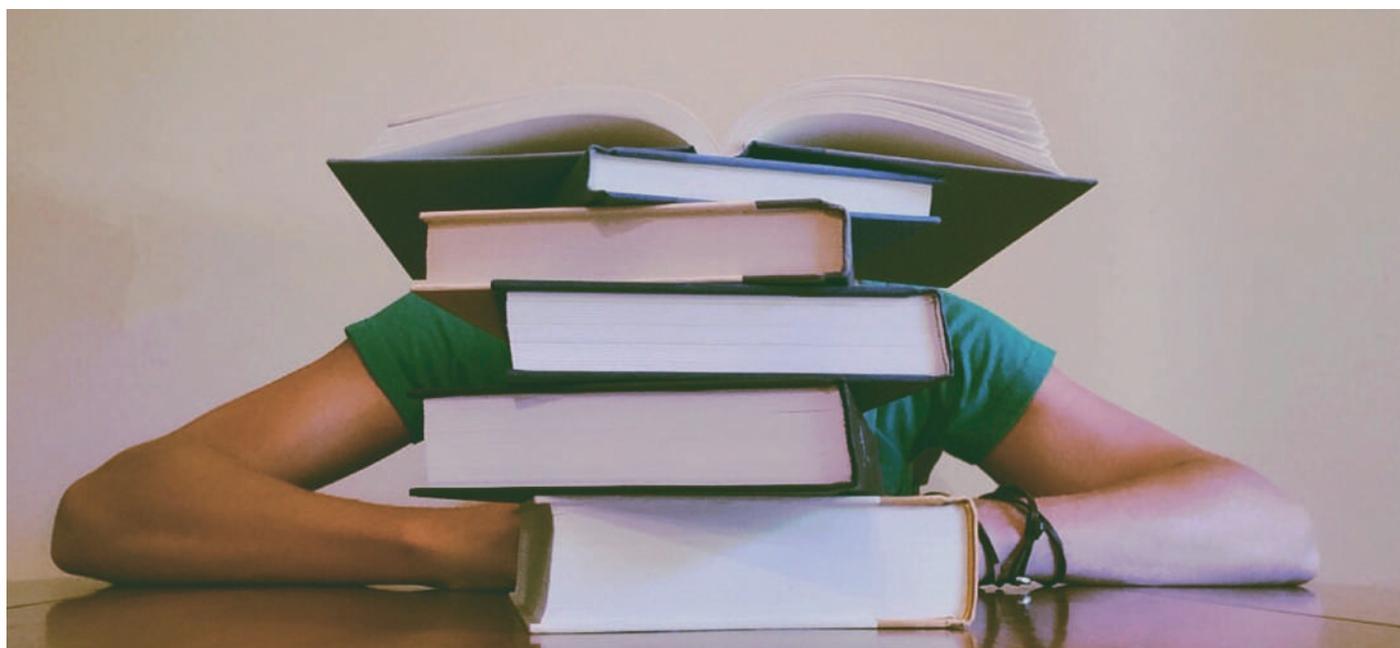
Si le confinement et la crise économique ont aggravé la situation, la précarité étudiante relève de dynamiques sociales et économiques plus profondes. En effet, entre 2010 et 2020 le coût de la vie étudiante a augmenté de 27,07%. Cette hausse décennale n'est pas le seul fait de la crise économique, puisque entre 2010 et 2019, le coût de la vie étudiante a augmenté de 21,76%. La hausse du coût de la vie depuis le début du quinquennat est quant à elle de 8,71%.

Cette hausse du coût de la vie a des conséquences désastreuses pour les étudiant·e·s ; en 2016, 22,7% des étudiant·e·s déclaraient avoir été confronté·e·s à "d'importantes difficultés financières durant l'année" ²² et 42% des étudiant·e·s ont déjà renoncé à se soigner ²³. La précarité étudiante est donc constamment en progression, mais la situation économique risque de la conduire à augmenter de façon exponentielle si le gouvernement ne met pas en place une politique sociale importante à destination des jeunes en études.

A titre de comparaison, la crise économique de 2007-2008 avait conduit à une explosion du coût de la vie pour les étudiant·e·s ²⁴:

Rentrée universitaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Hausse du coût de la vie	5,90%	3,20%	4,30%	4,10%	3,70%	1,60%

Les effets de la précédente crise économique se sont fait ressentir dans le budget des étudiant·e·s pendant cinq ans. Faute d'une réforme structurelle de notre système d'aides sociales, nous risquons de devoir subir les mêmes conséquences, si ce n'est encore plus importantes, que les générations étudiantes de la fin des années 2000 et du début des années 2010.



²⁴ Voir les dossiers sur le coût de la vie pour les étudiant·e·s réalisés par l'UNEF entre 2008 et 2013.

UNE EXPLOSION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE QUI AMÈNE À LA DÉPENDANCE FAMILIALE ET AU SALARIAT

Face à une hausse constante du coût de la vie et en raison d'un système d'aides publiques qui n'est pas en adéquation avec la réalité du milieu étudiant, les étudiant-e-s sont contraint-e-s de dépendre des deux autres grandes sources de revenus : le salariat et les aides familiales. Or, le premier contraint bien souvent à prendre du temps sur ses études et à restreindre donc ses **chances de réussir ses examens** et les secondes dépendent fortement du **milieu social d'origine**. Ainsi, 96% des étudiant-e-s qui sont enfants de cadres et de professions libérales perçoivent une aide familiale d'un montant moyen de 450 euros par mois contre 83% des enfants d'ouvrier-ère-s pour un montant moyen de 220 euros par mois ²⁵, soit 2,5 fois moins ; les aides familiales représentent 45,9% des ressources mensuelles des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures contre 38,4% de celles des enfants de professions intermédiaires et 28,4% de celles des enfants d'ouvrier-ère-s et d'employé-e-s ²⁶. Pour 39,9% des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures, les aides familiales représentent plus de 75% de leurs ressources, inversement, 38,6% des enfants d'ouvrier-ère-s et d'employé-e-s ne perçoivent aucune aide de leur famille.

L'inadéquation du système social de l'enseignement supérieur au milieu étudiant se retrouve également dans la répartition des ressources mensuelles pour les étudiant-e-s salarié-e-s : l'activité rémunérée représente ainsi 47% de leurs ressources, les aides familiales représentent 25,8% et les aides publiques 19% ²⁷. **La reproduction sociale ne cesse donc de progresser. Face à l'accroissement constant de la précarité étudiante, et le risque d'explosion de cette précarité en raison de la crise économique, il est nécessaire de refonder le système d'aides sociales de l'enseignement supérieur.**



²⁵ Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), Le Revenu Universel d'Activité (RUA) : Pour l'ouverture dès 18 ans, contribution, juin 2019.

²⁶ Observatoire national de la vie étudiante (OVE), Situation économique et financière des étudiant-e-s, octobre 2018.

²⁷ Les 8,2% restant dans l'origine des ressources mensuelles proviennent de la catégorie "Autres ressources", autrement dit les ressources qui ne sont ni une rémunération d'une activité salariée, ni des aides familiales, ni des aides publiques.

LES REVENDICATIONS



• Une réforme en profondeur du système des bourses pour répondre à l'urgence de la précarité étudiante

- La revalorisation du montant des bourses à hauteur de 20% ;
- L'ouverture du système de bourses à 100 000 nouveaux-elles boursier-ère-s ;
- La mise en place d'un complément de bourses pour les étudiant-e-s des DROM à hauteur de 100 euros par mois et par échelon ;
- L'augmentation du budget des aides sociales d'urgences pour les plus précaires.



• Une intégration des étudiant-e-s étranger-ère-s au système des aides sociales

- La fin du critère de nationalité dans le système des bourses de l'enseignement supérieur ainsi que dans le système des aides d'urgences ;
- L'abrogation des frais d'inscription différenciés ;
- La fin des conditions minimales de ressources pour l'obtention où le renouvellement des titres de séjour.



• Des politiques de lutte contre l'inflation du logement étudiant

- La généralisation de l'encadrement des loyers à l'ensemble des villes universitaires.;
- La réindexation de l'aide personnalisée au logement (APL) sur l'indice de révision des loyers (IRL) et l'abandon de la réforme des APL qui prévoit une baisse conséquente du montant des aides pour de nombreux foyers ;
- La construction effective des 60 000 nouveaux logements étudiants promis par Emmanuel Macron en 2017 et qui ne sont toujours pas construits.



- **Une augmentation du budget des CROUS**



- **La gratuité des transports en commun pour tou-te-s les jeunes et les étudiant-e-s**



- **Une protection sociale pour les jeunes diplômé-e-s**

L'insertion professionnelle des jeunes diplômé-e-s est de plus en plus difficile, l'âge moyen du premier emploi stable se situe aux alentours de 28 ans et la crise économique plonge les jeunes dans le chômage. L'UNEF revendique ainsi :

- Le retour de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi (ARPE) supprimée par le gouvernement en 2019, et son extension sur 8 mois en raison de l'inflation du chômage des jeunes ainsi que son accès aux non-boursiers;
- Cette aide doit s'accompagner d'un accompagnement social à la recherche d'emploi par le biais d'un dispositif mettant en lien les CROUS (versant l'ARPE), les universités (d'où viennent les étudiant-e-s) et Pole Emploi. Cela permettrait d'affaiblir le sentiment de rupture entre la fin des études et la recherche d'emploi.
- L'accès aux RSA aux moins de 25 ans, mesure qui fait consensus dans les organisations de défense des droits des jeunes mais que le gouvernement se refuse à mettre en place.



- **Des politiques de lutte contre la précarité accrue des femmes et assignées femmes**

- L'accès à des protections périodiques gratuites sur l'ensemble des sites d'enseignement supérieur et dans les locaux des CROUS ;
- Le remboursement intégral de la contraception par la sécurité sociale pour les étudiant-e-s ;
- La généralisation de chèque-santé afin de permettre une visite annuelle gratuite chez un gynécologue et l'augmentation du nombre de praticien-ne-s dans les services de santé des universités (SUMPS et SIUMPS) ;
- Une politique publique de lutte contre la "taxe rose" qui conduit à faire augmenter les produits vendus aux femmes et assignés femmes.

QU'EST CE QUE L'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France est le principal syndicat étudiant français. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour les conditions de vie et d'études des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur. Organisation indépendante des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant·e·s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s sur chaque territoire.

INFORMER

Être étudiant·e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent·e·s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant·e·s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, droit à la poursuite d'étude, etc.

DÉFENDRE LES DROITS DES ÉTUDIANT·E·S

La présence quotidienne sur les campus font de l'UNEF l'unique syndicat étudiant militant activement pour l'amélioration de nos droits. Problèmes de logement, de bourse ou encore d'examen, la vocation première du syndicat est d'accompagner les étudiant·e·s dans leurs difficultés face aux universités et aux administrations.

L'UNEF milite également pour améliorer les conditions de vie et d'études et étudiant·e·s par la mise en place de politiques publiques. Pour se faire, l'UNEF interpelle les pouvoirs publics : gouvernement, collectivités territoriales, CROUS et établissements de l'enseignement supérieur. A titre d'exemple, sur l'année universitaire 2019-2020, l'UNEF a mené une bataille judiciaire au Conseil Constitutionnel et au Conseil d'Etat contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s étranger·ère·s extracommunautaires, obtenue la mise en place de protections périodiques gratuites dans certains établissements, la mise en place de modalités d'évaluation adapté à la situation du confinement ou encore l'obtention d'une aide de 200 euros pour les étudiant·e·s ultramarin·e·s en métropole ou ayant perdu un emploi ou un stage rémunéré en raison du confinement.

ORGANISER LA SOLIDARITÉ

L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant·e·s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée.



**REJOINS
LA FORCE
DU COLLECTIF**



NOTRE PARTENAIRE

LOCService.fr

Location & Colocation entre particuliers

Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de **mise en relation inversée**. Avec [LocService.fr](https://www.locservice.fr), aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le recontactent directement. [LocService.fr](https://www.locservice.fr) permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. **Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables**, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos



Twitter : @LocService_fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



WWW.UNEF.FR



[@UNEF.FR](https://www.facebook.com/UNEF.FR)



[@UNEF_](https://www.instagram.com/UNEF_)



[@UNEF](https://twitter.com/UNEF)



ATTACHÉE DE PRESSE :
ELISABETH ABANDA- AYISSI
06 03 55 45 28
PRESSE@UNEF.FR



**ENQUÊTE UNEF SUR
LE COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE
2020**